

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	29

Vote Pour : 48  
 Vote Contre : 10  
 Abstention : 5

Date de la Convocation

11 MARS 2025

Date d’Affichage

11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 75\_2025

ACTES : 8.9

**OBJET DE LA DELIBERATION : 52- Adhésion au réseau Micro-Folie et au groupement de commande pour l’achat du kit Micro-Folie**

## Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet poursuit son projet de mobilité et souhaite créer une Micro-Folie Mobile à destination de l'ensemble des habitants du territoire. Son ouverture est prévue en septembre 2025.

Inspirée du Parc de la Villette, le projet Micro-Folie est un dispositif qui s'inscrit dans le plan « La culture près de chez vous » du Ministère de la Culture et coordonnée par l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette. Ce projet répond pleinement aux enjeux de développement culturel de la Communauté d'agglomération reposant sur l'accès à la Culture. Notre Micro-folie Mobile sera intégrée au Service de Développement des publics, au sein de la Direction de la Culture, dont la mission principale consiste à organiser et construire la mobilité pour aller vers tous les publics notamment au regard des compétences de la Communauté d'agglomération :

- Public scolaire, en accord avec la Direction de l'éducation, enfance-jeunesse
- Publics empêchés, en accord avec la Direction de la politique de la ville et en s'appuyant sur le nouveau contrat de ville de la Communauté d'agglomération
- Tous publics, avec l'intégration de l'outil Micro-folie en médiathèque, au centre Archéologique de Montans et lors des événements culturels organisés ou coorganisés par la Communauté d'agglomération
- Liens intergénérationnels
- Conforter la programmation culturelle des communes en favorisant la circulation et la réciprocité des publics.

Installée au cœur d'un réseau de treize médiathèques, d'une médiathèque mobile qui dessert l'ensemble du territoire et douze bornes de lecture, la Micro-folie Mobile sera à la fois un élément constitutif des collections et un outil de médiation ouvert à tous, grâce à un calendrier de tournée concerté. Cet équipement permet à la Micro-folie d'être ouverte tout au long de l'année, au plus proche des habitants.

La Communauté d'agglomération construit le territoire numérique de demain : diagnostic numérique du territoire, cyberbase, FabLab, tournée des conseillers numériques, actions de sensibilisation au numérique, lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique, Forum du numérique annuel dédié aux professionnels et au grand public. Ainsi, la Micro-folie Mobile enrichit cet écosystème, répond aux nouvelles pratiques, développe la mixité des publics et ouvre le champ d'exploration des nouvelles médiations.

Le projet s'appuie sur un investissement multi-sectoriel de matériel et de mobilier adapté aux attentes des publics (casques VR, plateformes de jeu vidéo, musique électronique, ...) soutenu par une Subvention DETR à hauteur de 80% d'un montant de 40 127,60 €, obtenue le 17 mai 2023 pour un budget prévisionnel d'un montant de 50 159,60 € HT (Décision du Bureau n°16\_2023DB du 13 mars 2023).

Le projet participe aussi à la formation des médiathécaires chargés des actions de médiation et accueils de classes avec le support des secteurs adulte et jeunesse (23 agents en capacité d'accueillir les visiteurs Micro-folie en mode libre ou conférencier). La création du service de développement des publics orienté vers la mobilité et l'équité territoriale composé de médiateurs, de conseillers numériques et d'une médiathèque mobile. Le service aura la charge de promouvoir et de développer la Micro-folie sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération et lors des événements communaux, en concertation avec les communes.

L'adhésion au réseau Micro-Folie, c'est l'accompagnement avec l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette pour bénéficier de nombreuses médiations et contenus. Adhérer au réseau Micro-Folie est gratuit la première année, puis d'un montant annuel de 1000€ TTC, incluant une TVA à 20%.

L'adhésion au groupement de commandes permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'acquisition du kit comprenant tout le matériel audio, vidéo, informatique, électrique et électronique.

Le coordonnateur du groupement est l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette. La mission du coordonnateur ne donne lieu à aucun paiement. Les frais directs et indirects sont supportés par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.

### Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant sur les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.2.3 Compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 portant modification des statuts,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°16\_2023DB du 13 mars 2023 approuvant les demandes de subvention pour le projet Micro-Folie Mobile,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'Etablissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette joint en annexe,

Considérant que le projet a été présenté lors de la Commission Attractivité du 14 janvier 2025,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés** (Vote contre de Blaise AZNAR, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO lui ayant donné pouvoir, Mayline LHERM, Marc MIRALES, Pascale PUIBASSET en son nom et au nom de Didier SALANDIN lui ayant donné pouvoir, Alain SORIANO, et, Abstention de Julien BACOU en son nom et au nom de René ANDRIEU lui ayant donné pouvoir, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir, Marie-Claire MATE) :

- **autorise** l'adhésion au réseau Micro-Folie de l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette,

- **approuve** l'adhésion au groupement de commandes avec l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 02 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

Le 02 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025



ID : 081-200066124-20250324-75\_2025-DE